



# CORONAVIRUS COVID-19

Informations nouvelles surlignées

AURILLAC, le 1 mai 2020 à 12h00

Accès à La Manufacture  
E.R.P. Salle de spectacle et Lieu de Formation

## La Manufacture est fermée au public

- Équipe en chômage partiel
- Urgences traitées par votre interlocuteur habituel.
- à partir du 11 mai, accueil administratif sur rendez-vous, aux personnes portant un masque (ville, département et région en fournissent) en respectant les gestes barrière.

## Survie de l'Association

La crise sanitaire frappe durement l'association du fait de la fermeture administrative des lieux d'enseignement et de spectacle.

Nombre de ressources manquent (spectacles, campagne de fin d'année, etc.) alors que des charges subsistent (loyers, fluides, salaires, etc.).

L'impact est estimé à ce jour à 40.000€.

Dans cette situation, l'association ne pourra reprendre son activité après l'été.

Pour éviter cette issue dramatique, l'association a besoin d'aide :

- de l'Etat : nous avons placé tous les salariés en chômage partiel
- des collectivités territoriales (Ville d'Aurillac, Conseil Départemental, Conseil Régional), auxquelles nous demandons le maintien des subventions aux projets
- du public de nos spectacles au Parapluie ayant déjà acheté leur place en leur demandant de la transformer en don à l'association. Une gourde La Manufacture est offerte pour chaque billet transformé en don. Elle permet d'éviter les bouteilles plastiques jetables et de boire des nano-plastiques).
- de nos adhérents et de toute personne attachée aux activités que l'association met en place, en proposant de participer à une collecte de dons sur [sauver.la-manufacture.org](http://sauver.la-manufacture.org)

## Ateliers amateurs : activités extra-scolaires

Préfecture (et Ministère Éducation Nationale, Jeunesse, Sports) et Mairie (arrêté)  
Programme Danse confinée se substituant aux cours, tous les jours de semaine jusqu'aux vacances d'avril (17 avril) sur [La-Manufacture.tv](http://La-Manufacture.tv), soit 20 cours proposés en remplacement des 6 semaines d'ateliers hebdomadaires restantes pour cette saison, ainsi que le concours #CornonaChoré lancé par Chloë.  
Le Parapluie : voir "Événements"

## Événements

Autorités compétentes : Préfecture, Ministère de la Culture  
Infos : [Coronavirus Ministère de la Culture](https://www.culture.gouv.fr/fr/actualites/actualites/coronavirus) et [Les services de l'Etat dans le Cantal](https://www.culture.gouv.fr/fr/actualites/actualites/coronavirus)

- Auditions maintenues, en vidéo si confinement prolongé.
- Jeudis de la Danse : fin de saison annulée
- "La Manufacture danse au Parapluie". Évènement annulé (rassemblements de 10 personnes max., sport collectif et en intérieur interdits). Remboursement/don sur [billetterie.la-manufacture.org](http://billetterie.la-manufacture.org).
- Résidences Jian Dai Cie Maïoui et Edouard Hue Beaver Dam de mars/Avril reportées à la saison 2020/2021
- Stage d'été Création Festival annulé
- Echanges Alaska et Texas reportés (accueil et séjours) les frontières Schengen étant fermées jusqu'à l'automne.
- Rentrée 2020-2021 le 14 septembre

## Cursus Métiers de la Danse

### Plan de continuité pédagogique

En lieu et place des cours en présentiels

### Calendrier

Les universités ne reprendront donc pas en présentiel pour la fin d'année universitaire (Président de la République, 15 avril)

### Semestre 2 (du 20 janvier 2020 au 24 mai 2020)

6 semaines en présentiel (du 20 janvier au 13 mars) et 8 semaines en distanciel :

- du 15 mars au 17 avril : Programme Danse confinée se substituant aux cours, tous les jours de semaine jusqu'aux vacances d'avril (17 avril) sur [La-Manufacture.tv](http://La-Manufacture.tv)
- du 18 avril au 3 mai : vacances scolaires initialement prévues
  - > Elèves : reprise ou rattrapage du programme "Danse confinée" + début du travail personnel vidéo)
  - > Équipes : chômage partiel
  - > Gouvernement : élaboration du calendrier de sortie de crise (notamment pour examens nationaux)
- du 4 mai au 15 mai : séminaire vidéo et travail personnel (*initialement consacré aux répétitions*)
- du 19 au 23 mai : évaluations semestrielles (*initialement consacré aux évaluations sur scène au Parapluie*)
  - > des 6 semaines de présentiel en contrôle continu (appréciations enseignant.e.s)
  - > du suivi du programme "Danse confinée" (5 semaines) par un QCM en live élaboré par les enseignant.e.s
  - > du Projet Vidéo (2 semaines) par les enseignant.e.s
- dès que possible : stages en cie et écoles (les conventions sont disponibles sur simple demande)

### Évaluations semestrielles (DET, PREPA, SUP)

- contrôle continu période en présentiel par discipline (appréciation bulletin)
- contrôle continu période en distanciel (QCM live 'Danse confinée')
- épreuve terminale scène remplacée par projet vidéo individuel présenté au jury (enseignant.e.s)

### Évaluation Diplôme d'Etat (SUP)

Textes :  
- "Les aménagements des modalités de validation sont autorisés par l'ordonnance 2020-351 du 27 mars 2020. Ces aménagements permettent de déroger aux modalités de validations prévues par l'arrêté du 23 juillet 2019 modifié."  
- COMMUNICATION complémentaire SG-DGCA du 22 avril 2020 aux établissements et centres habilités relative au diplôme d'État de professeur de danse

Modalités conformes aux décisions nationales,  
En cohérence avec les autres centres nationaux,  
En concertation avec les deux autres centres de la région (Annecy et Lyon),  
Communiquées à la DGCA,  
Sur avis de la DRAC  
En accord avec le conseil pédagogique de La Manufacture (Directeur, Directrice Pédagogique, Responsable "Pédagogie", Responsable "Préparation Technique", Enseignants "Théories").

! suite : page suivante !



# CORONAVIRUS COVID-19

## E.A.T.

L'E.A.T. est remplacé par un examen d'entrée en formation Théorique (anciennement appelée 'SUP3'), qui vaut dispense de l'E.A.T.) et n'est valable que pour l'entrée en formation en septembre dans le centre, délivrant un certificat d'entrée en formation permettant au candidat d'ouvrir un livret de formation auprès de la DRAC.

*"L'admission à l'audition d'entrée dans un centre ou établissement habilité, vaut capacité à ouverture du livret de formation par la DRAC et dispense de l'EAT pour la session 2020-2021"*

*"Les Centres devront évaluer en présentiel ou en distanciel les aptitudes techniques des candidats à entrer en formation."*

L'examen est l'audition (variation libre, improvisation, entretien), augmentée de la variation imposée choisie par le candidat.

Les dates seront communiquées courant mai. Un accès individuel aux studios sera proposé en amont.

## U.E. Théoriques et "Pédagogie"

Unités d'Enseignement théoriques : Cours maintenus en visio jusqu'aux vacances d'avril (car programme terminé).

Epreuves maintenues, avec de nouvelles modalités d'évaluation.

UE-Péda : Epreuves modifiées.

Nous travaillons activement avec les autres centres et le Ministère pour avancer sur le calendrier et les scénarios.

## Principes d'évaluation retenus :

- équité régionale : période d'évaluation commune, personne extérieure tirée des jurys communs validés, équilibre contrôle continu / évaluation finale commune aux 3 centres, programmes, corpus et sujets communs, déroulements d'épreuves à l'approche partagée.

- équité face à la situation, prise en compte des situations personnelles liées au confinement mais aussi aux aménagements nécessaires : élèves allophones, handicap etc.

- Implication d'un jury intégrant une personne extérieure, légitimant les épreuves et le diplôme.

- Établissement d'un barème clair et connu de tous (candidat.e.s, enseignant.e.s, jurys)

- Evaluation des connaissances acquises en cours, des connaissances acquises en autonomie (ouverture et curiosité), de la capacité de l'élève à mobiliser ces connaissances et comprendre les enjeux, d'en structurer une pensée, de la maîtrise technique et des compétences qui en découlent, et de la capacité à s'auto-évaluer.

- des modalités d'évaluation en épreuve terminale simples (choix des supports, contraintes techniques minimum, temps d'évaluation resserré au regard d'un temps de préparation allongé) tenant compte de la situation stressante à laquelle les candidat.e.s sont confronté.e.s (on ne segmente pas les épreuves en multipliant les modalités d'évaluation et support de rendu)

*"Le contrôle continu doit être privilégié pour valider les unités d'enseignements. Des épreuves dématérialisées à distance peuvent venir compléter le contrôle continu. Les équipes pédagogiques et les jurys doivent apprécier les compétences acquises pendant l'ensemble de la formation et lors des différentes mises en situation."*

*"Les jurys des épreuves d'admission ou des examens de diplomation des UE constitutives du diplôme devront faire l'objet d'une concertation avec les DRAC en liaison avec la DGCA. Lorsque des jurys ont déjà fait l'objet d'une validation et sont réputés constitués, il appartient aux centres de les adapter, en lien avec les DRAC, aux aménagements des modalités d'évaluation en vérifiant la disponibilité des membres de ces jurys."*

## Contrôle continu pour chaque U.E. | 12pts

Evaluation par le conseil pédagogique

(enseignant.e.s locaux et extérieur.e.s impliqués par U.E.) :

- assiduité en présentiel | 2pts
- assiduité en distanciel | 1pt
- engagement et participation en présentiel | 2pts
- engagement et participation en distanciel | 1pt
- rendus travaux et examens blancs dans l'année | 2pts
- appréciations globales semestre 1 et 2 | 4pts

## Epreuve terminale | 8pts

Evaluation par jury (un.e enseignant.e du centre, un.e spécialiste ou un titulaire C.A. extérieur issu idéalement des jurys déjà prévus et validés, présidé par un.e représentant.e de la direction du centre portant la responsabilité de la validation auprès de la DRAC).

Ces épreuves impliquent un accès aux mails et une connexion en visio. Les candidat.e.s qui ont la possibilité de se déplacer peuvent être accueilli.e.s à La Manufacture dans des espaces isolés et équipés.

Pour les épreuves en visio, convocation 30 minutes avant le début de l'épreuve pour test connexion avec l'équipe administrative. Epreuve enregistrée.

Pour les épreuves impliquant un renvoi de travaux par mail, les copies sont fournies en PDF ou en .JPG (dans ce cas, s'assurer de la lisibilité de la photo de la copie manuscrite).

Pour toutes les épreuves, une assistance technique sera assurée par Yohan Nurit, assistant de gestion, par téléphone, mail, et visio.

## > Histoire de la Danse | 8pts (3h00 sans préparation)

Epreuve écrite :

- **Mardi 26 mai à 9h00** en simultané au niveau régional, envoi par mail par le président de jury (direction du centre) aux candidat.e.s d'un jeu de 3 sujets (définis au niveau régional) de dissertation.

- Composition écrite à distance (3h00) et renvoi des copies anonymes (pas de nom dans les pj.) par retour de mail au président avant 12h01.

- Transmission des copies par le président aux membres du jury par mail unique (un mail par copie contenant le ou les fichiers du candidat, sans identification possible -ne pas transférer le mail mais télécharger les pièces jointes en vérifiant leur lisibilité)

- Correction à distance (avec attaches prises en visio si nécessaire).

- Communication à distance des notes de chaque membre du jury au membre présidant le jury (direction du centre)

- Concertation en visio et établissement du procès verbal par le président, reçu et signé électroniquement (accord écrit) par les autres membres.

## > Anatomie Physiologie | 8pts (20 minutes hors préparation)

Epreuve orale en visio :

- envoi par mail aux candidat.e.s d'un jeu de 6 questions prévues à l'examen, une semaine avant l'épreuve (pour éviter de concentrer les révisions sur ces questions, mais aussi pour permettre de préparer des réponses solides),

- **le vendredi 22 mai dès 14h00 (date à confirmer)** en visio avec le jury, tirage au sort d'une des six questions. Exposé de réponse à la question et échanges autour du sujet tiré (20 minutes)

## > Formation Musicale | 8pts (1 h. et 25 minutes hors préparation)

Epreuve écrite et orale en visio

- **mercredi 27 mai à 9h00** | 2pts. Envoi par mail par le président de jury (direction du centre) aux candidat.e.s un extrait musical de l'oeuvre hors programme à analyser.

- Composition écrite à distance (1h) et renvoi des copies pour correction par retour de mail au président avant 10h01.

- Interprétation chorégraphique de l'extrait musical et renvoi d'une vidéo par retour de mail (attachée Drive) avant 17h00

- **vendredi 29 mai dès 10h00 (date à conf.)** en visio avec le jury :

- lecture de rythmes (3 minutes) sur base commune DGCA. | 2pts

- exposé de l'analyse de l'oeuvre au programme et d'un court extrait envoyé 1 heure avant l'épreuve au candidat (10 minutes) | 2pts

- mémorisation - (2 minutes) | 2pts

- entretien et questions (10 minutes)



# CORONAVIRUS COVID-19

AURILLAC, le 17 avril 2020 à 9h00

Accès à La Manufacture  
E.R.P. Salle de spectacle et Lieu de Formation

## La Manufacture est fermée au public

- Permanence administrative supprimée
- Équipe en chômage partiel
- Urgences traitées par votre interlocuteur habituel.

## Ateliers amateurs : activités extra-scolaires

Préfecture (et Ministère Éducation Nationale, Jeunesse, Sports) et Mairie (arrêté)  
Programme Danse confinée se substituant aux cours, tous les jours de semaine jusqu'aux vacances d'avril (17 avril) sur [La-Manufacture.tv](http://La-Manufacture.tv), soit 20 cours proposés en remplacement des 6 semaines d'ateliers hebdomadaires restantes pour cette saison, ainsi que le concours #CornonaChoré lancé par Chloë.  
Le Parapluie : voir "Événements"

## CHAD : Activités scolaires

Autorités compétentes : Préfecture et Ministère Éducation Nationale - Inspection d'Académie  
Infos : [COVID-19 : recommandations pour les établissements scolaires](https://www.education.gouv.fr/covid-19-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires)  
Cours annulés par le Collège Jeanne de la Treilhe  
Spectacle au Théâtre annulé.

## Événements

Autorités compétentes : Préfecture, Ministère de la Culture  
Infos : [Coronavirus Ministère de la Culture](https://www.culture.gouv.fr/fr/actualites/coronavirus) et [Les services de l'Etat dans le Cantal](https://www.gouvernement.fr/info/coronavirus)

- Auditions reportées, en vidéo si confinement prolongé.
- Jeudis de la Danse : fin de saison annulée
- Concours annulés
- "La Manufacture danse au Parapluie". Spectacles maintenus les 22-23-24 mai ou reportés en juin/juillet si possible (disponibilité salle et réglementation : une fois le confinement partiellement ou totalement levé, les salles de spectacle ne pourront pas accueillir de spectateurs ou pas dans les mêmes conditions, pas aussi nombreux), et ouverture de séances supplémentaires pour respecter les quotas
- Résidence Jian Dai Cie Maïoui de mars/Avril reportée à la saison 2020/2021, idem pour la résidence de la cie Edouard Hue Beaver Dam initialement prévue en mai/juin
- Stage d'été Création Festival maintenu pour l'instant
- Echanges Alaska et Texas reportés (accueil et séjours) les frontières Schengen étant fermées jusqu'à l'automne.
- Rentrée 2020-2021 amateurs le 14 septembre
- Rentrée 2020-2021 DET PREPA SUP le 21 septembre (du 14 au 19 septembre : rattrapage E.A.T. 19/20)

## Cursus Métiers de la Danse Plan de continuité pédagogique

Les universités ne reprendront donc pas en présentiel pour la fin d'année universitaire (Président de la République, 15 avril)

Semestre 2 (du 20 janvier 2020 au 24 mai 2020) :  
6 semaines en présentiel (du 20 janvier au 13 mars) et  
8 semaines en distanciel :

- du 15 mars au 17 avril : Programme Danse confinée se substituant aux cours, tous les jours de semaine jusqu'aux vacances d'avril (17 avril) sur [La-Manufacture.tv](http://La-Manufacture.tv)
- du 18 avril au 3 mai : vacances scolaires initialement prévues
  - > Elèves : reprise ou rattrapage du programme "Danse confinée" + début du travail personnel vidéo)
  - > Équipes : chômage partiel
  - > Gouvernement : élaboration du calendrier de sortie de crise (notamment pour examens nationaux)
- du 4 mai au 15 mai : séminaire vidéo et travail personnel (*initialement consacré aux répétitions*)
- du 19 au 23 mai : évaluations semestrielles (*initialement consacré aux évaluations sur scène au Parapluie*)
  - > des 6 semaines de présentiel en contrôle continu (appréciations enseignant.e.s)
  - > du suivi du programme "Danse confinée" (5 semaines) par un QCM en live élaboré par les enseignant.e.s
  - > du Projet Vidéo (2 semaines) par les enseignant.e.s
- dès que possible : stages en cie et écoles (les conventions sont disponibles sur simple demande)
- du 14 au 18 septembre : semaine de rattrapage des cours E.A.T. en présentiel avant l'examen et la rentrée 2020/2021

## Programmes SUP3 et SUP4 :

Unités d'Enseignement théoriques : Cours maintenus en visio jusqu'aux vacances d'avril (car programme terminé).  
Examens blancs reportés. Épreuves maintenues ou reportées.

UE-Péda : Épreuves reportées et/ou modifiées (évaluation Péda enfants notamment).

Nous travaillons activement avec les autres centres AuRA et le Ministère pour avancer sur le calendrier et les scénarios de reprise.

## Le semestre n'étant pas terminé, on ne se démobilise pas !

## Bon courage à toutes et à tous !



# CORONAVIRUS COVID-19

LA MANUFACTURE  
INCUBATEUR CHOREGRAPHIQUE  
VENETTA MATHEA

4 IMPASSE JULES FERRY  
15000 AURILLAC FRANCE

WWW.LA-MANUFACTURE.ORG  
INFO@LA-MANUFACTURE.ORG

PHONE +33 4 71 48 35 03

## Plan de continuité pédagogique

AURILLAC, le 8 avril 2020 à 12h00

### Accès à La Manufacture

#### E.R.P. Salle de spectacle et Lieu de Formation

Autorités compétentes : Préfecture (Arrêté) et Mairie (arrêté)

infos : [Les services de l'Etat dans le Cantal](#) et [ACTUALITES - Mairie d'Aurillac](#)

"Afin de ralentir la propagation du virus covid-19, les établissements relevant des catégories mentionnées à l'article GN1 de l'arrêté du 25 juin 1980 susvisé figurant ci-après ne peuvent plus accueillir du public jusqu'au 15 avril 2020 : - au titre de la catégorie L : Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple ;" [Arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19](#)

### La Manufacture est fermée au public

- Permanence administrative supprimée
- Équipe en chômage partiel
- Urgences traitées par votre interlocuteur habituel.

### Ateliers amateurs : activités extra-scolaires

Préfecture (et Ministère Éducation Nationale, Jeunesse, Sports) et Mairie (arrêté)

Programme Danse confinée se substituant aux cours, tous les jours de semaine jusqu'aux vacances d'avril (17 avril) sur [La-Manufacture.tv](#), soit 20 cours proposés en remplacement des 6 semaines d'ateliers hebdomadaires restantes pour cette saison, ainsi que le concours #CornonaChoré lancé par Chloë.  
Le Parapluie : voir "Événements"

### CHAD : Activités scolaires

Autorités compétentes : Préfecture et Ministère Éducation Nationale - Inspection d'Académie

Infos : [COVID-19 : recommandations pour les établissements scolaires](#)

Cours annulés par le Collège Jeanne de la Treilhe  
Spectacle au Théâtre vraisemblablement annulé.

### Programme Danse-Études :

#### activité péri-scolaire, culturelle et sportive

Autorités compétentes : Préfecture (et Ministère Éducation Nationale, Jeunesse, Sports) et Mairie (arrêté)

Infos : [COVID-19 : recommandations pour les établissements scolaires](#)

#### Résidence Mineur.e.s fermée.

Programme Danse confinée se substituant aux cours, tous les jours de semaine jusqu'aux vacances d'avril (17 avril) sur [La-Manufacture.tv](#)  
Evaluation semestrielle en vidéo à l'issue du "Séminaire de création chorégraphique pour l'image" qui se déroulera après les vacances d'avril sur le mois de mai, consacré initialement aux répétitions.

### Programmes PREPA SUP1 et SUP2 :

#### Formation Professionnelle

Autorités compétentes : Ministère du Travail, DIRECCTE

Programme Danse confinée se substituant aux cours, tous les jours de semaine jusqu'aux vacances d'avril (17 avril) sur [La-Manufacture.tv](#)  
Evaluation semestrielle en vidéo à l'issue du "Séminaire de création chorégraphique pour l'image" qui se déroulera après les vacances d'avril sur le mois de mai, consacré initialement aux répétitions. Stages en entreprise reportés.

Epreuves E.A.T. reportées, vraisemblablement sur la session de l'automne.

### Programmes SUP3 et SUP4 :

#### Enseignement supérieur hors université

Autorités compétentes : Préfecture, Ministère de la Culture

Infos : [Coronavirus Ministère de la Culture](#) et [Les services de l'Etat dans le Cantal](#)

Programme Danse confinée se substituant aux cours, tous les jours de semaine jusqu'aux vacances d'avril (17 avril) sur [La-Manufacture.tv](#)  
Evaluation semestrielle en vidéo à l'issue du "Séminaire de création chorégraphique pour l'image" qui se déroulera après les vacances d'avril sur le mois de mai, consacré initialement aux répétitions. Stages en entreprise reportés.

Unités d'Enseignement théoriques : Cours maintenus en visio jusqu'aux vacances d'avril (car programme terminé).  
Examens blancs reportés. Epreuves maintenues ou reportées.

UE-Péda : Épreuves reportées et/ou modifiées (évaluation Péda enfants notamment).

Nous travaillons activement avec les autres centres AuRA et le Ministère pour avancer sur le calendrier et les scénarios de reprise.

### Événements

Autorités compétentes : Préfecture, Ministère de la Culture

Infos : [Coronavirus Ministère de la Culture](#) et [Les services de l'Etat dans le Cantal](#)

→ Les rassemblements de plus de 100 personnes sont interdits (Premier Ministre le 13/03 à 13h)

- [Auditions](#) reportées, en vidéo si confinement durable.
- [Jeudis de la Danse](#) : fin de saison annulée
- [Concours régional](#) reporté en juillet (mais probablement annulé)
- "[La Manufacture danse au Parapluie](#)". Spectacles maintenus les 22-23-24 mai ou reportés en juin/juillet si possible (disponibilité salle et réglementation : une fois le confinement partiellement ou totalement levé, les salles de spectacle ne pourront pas accueillir de spectateurs ou pas dans les mêmes conditions, pas aussi nombreux), et ouverture de séances supplémentaires pour respecter les quotas
- Résidence Jian Dai Cie Maïoui de mars/Avril reportée à la saison 2020/2021, idem pour la résidence de la cie Edouard Hue Beaver Dam initialement prévue en mai/juin
- Stage d'été Création Festival maintenu pour l'instant



# CORONAVIRUS COVID-19

- Echanges Alaska et Texas reportés (accueil et séjours) les frontières étant fermées jusqu'à l'automne.



# CORONAVIRUS COVID-19

LA MANUFACTURE  
INCUBATEUR CHORÉGRAPHIQUE  
VENETTA MATHEA

4 IMPASSE JULES FERRY  
15000 AURILLAC FRANCE

WWW.LA-MANUFACTURE.ORG  
INFO@LA-MANUFACTURE.ORG

PHONE +33 4 71 48 35 03  
FAX +33 9 55 15 64 52

## Plan de continuité pédagogique

AURILLAC, le 16 mars 2020 à **21h00**

### Accès à La Manufacture : E.R.P. Salle de spectacle et Lieu de Formation

Autorités compétentes : Préfecture (Arrêté) et Mairie (arrêté)  
infos : [Les services de l'Etat dans le Cantal](#)  
et [ACTUALITES - Mairie d'Aurillac](#)

→ Fermeture de tous les E.R.P. non indispensables  
(Premier Ministre, le 14 mars à 19h45)

### La Manufacture est fermée au public, au moins jusqu'au 15 avril.

“Afin de ralentir la propagation du virus covid-19, les établissements relevant des catégories mentionnées à l'article GN1 de l'arrêté du 25 juin 1980 susvisé figurant ci-après ne peuvent plus accueillir du public jusqu'au 15 avril 2020 : - au titre de la catégorie L : Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple”

[Arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19](#)

Permanence administrative réduite (téléphone et mail) :  
10h - 12h / 14h-16h du Lundi au Jeudi.

### Ateliers amateurs : activités extra-scolaires

Préfecture (et Ministère Éducation Nationale, Jeunesse, Sports) et Mairie (arrêté)

Fermeture pour deux semaines qui seront rattrapées en juin.

### CHAD - Activités scolaires

Autorité compétente : Préfecture et Ministère Éducation Nationale - Inspection d'Académie  
Infos : [COVID-19 : recommandations pour les établissements scolaires](#)

Cours annulés par le Collège Jeanne de la Treille  
Spectacle au Théâtre vraisemblablement reporté.

### Programme Danse-Étude : activité péri-scolaire, culturelle et sportive

Autorités compétentes : Préfecture (et Ministère Éducation Nationale, Jeunesse, Sports) et Mairie (arrêté)

Infos : [COVID-19 : recommandations pour les établissements scolaires](#)

cours et ateliers reportés en juin.

Résidence Mineur.e.s fermée.

### Programmes PREPA SUP1 et SUP2 : Formation Professionnelle

Autorités compétentes : Ministère du Travail, DIRECCTE

Les Cours, ateliers et projets suspendus seront reportés fin mai/début juin (Alain y compris) - décalage des stages de juin  
Studios réservables individuellement (E.A.T.) à l'étude.

Cours individuels (E.A.T) à l'étude.

Epreuves E.A.T. reportées.

### Programmes SUP3 et SUP4 : enseignement supérieur hors université

Autorités compétentes : Préfecture, Ministère de la Culture

Infos : [Coronavirus Ministère de la Culture](#) et [Les services de l'Etat dans le Cantal](#)

Unités d'Enseignement théoriques : Cours maintenus pour deux semaines en visio à partir de Mercredi, aux heures de cours (voir agenda). Exam blanc histoire de la danse cet après-midi 15h depuis vos domiciles.

Épreuves reportées.

Si fermeture maintenue, épreuves décalées et cours d'avril décalés en présentiel.

UE-Péda : des cours en visio vont être mis en place. Épreuves reportées.

### Événements

Autorités compétentes : Préfecture, Ministère de la Culture

Infos : [Coronavirus Ministère de la Culture](#) et [Les services de l'Etat dans le Cantal](#)

→ Les rassemblements de plus de 100 personnes sont interdits  
(Premier Ministre le 13/03 à 13h)

- Auditions maintenues, en vidéo si fermeture.
- Jeudis de la Danse : fin de saison annulée
- vendredi 20 mars et samedi 21 mars : Histoire de la Danse maintenu en visio ou reporté (à définir)
- dimanche 22 mars : Concours régional reporté
- samedi 28 mars : Journées Portes Ouvertes au Lycée Agricole et au Lycée Gerbert annulées
- **22-23-24 mai : “La Manufacture danse au Parapluie”.**  
**Spectacles maintenus et ouverture de séances supplémentaires pour respecter les quotas**

### Salariés et prestataires

Salariés au régime général

“Si votre enfant est contraint à l'isolement et qu'aucune solution ne peut être retenue,, vous pouvez être placé.e. en arrêt de travail indemnisé” (Préfecture

Auvergne-Rhône-Alpes).

Chaque salarié sera contacté lundi 16 mars 2020 par la direction afin d'étudier d'éventuelles mesures de chômage technique.

Auto-entrepreneurs

En cas d'annulation de cours, des aides sont mises en place :  
[https://hellomybusiness.fr/2020/03/coronavirus-queelles-aides-pour-les-auto-entrepreneurs/?fbclid=IwAR14BVNV96vH3zwwZr\\_falk5wavmlzpl0fbBnhNq9GRT\\_pEMWUpRyu68Ruiw](https://hellomybusiness.fr/2020/03/coronavirus-queelles-aides-pour-les-auto-entrepreneurs/?fbclid=IwAR14BVNV96vH3zwwZr_falk5wavmlzpl0fbBnhNq9GRT_pEMWUpRyu68Ruiw)

Intermittents du spectacle

Prise d'infos auprès du Pôle Emploi Spectacle et du GUSO

**Prochain point : mercredi 18 mars - 11h en visio**



# CORONAVIRUS COVID-19

LA MANUFACTURE  
INCUBATEUR CHORÉGRAPHIQUE  
VENETTA MATHEA

4 IMPASSE JULES FERRY  
15000 AURILLAC FRANCE

WWW.LA-MANUFACTURE.ORG  
INFO@LA-MANUFACTURE.ORG

PHONE +33 4 71 48 35 03  
FAX +33 9 55 15 64 52

AURILLAC, le 14 mars 2020 à 20h00

Décisions prises jusqu'à nouvel ordre :

Accès à La Manufacture : E.R.P. Salle de spectacle et Lieu de Formation

→ Fermeture de tous les E.R.P. non indispensables (Premier Ministre, le 14 mars à 19h45)

**La Manufacture est fermée au public.  
National shutdown. Entrance forbidden.**

→ Les étudiant.e.s préparant les épreuves nationales de l'E.A.T. et du D.E. recevront un e-mail lundi matin avec le plan de continuité pédagogique et les informations connues en terme de calendrier.

→ Les salarié.e.s, volontaires, stagiaires et prestataires ne peuvent venir et seront contactés par la direction



# CORONAVIRUS COVID-19

## PROCHAIN POINT DE SITUATION

**LUNDI 16 MARS  
12H00**





# CORONAVIRUS COVID-19

# Lavage des mains



# OBLIGATOIRE en entrant et en sortant

## COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très  
régulièrement les mains



Toussez ou éternuez  
dans votre coude ou  
dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir  
à usage unique et jetez-le

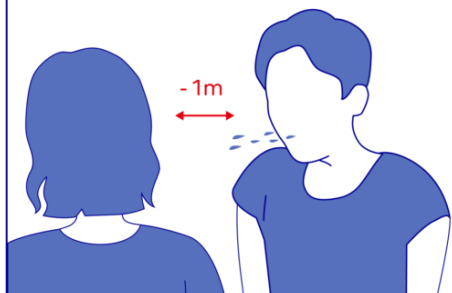


Saluez sans se serrer la main,  
évités les embrassades

## COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

• Par la projection  
de gouttelettes

• Face à face pendant  
au moins 15 minutes



## QUELS SONT LES SIGNES ?

Fièvre ————  
Fatigue ————  
Toux et  
maux de gorge ————  
Gêne  
respiratoire ————  
Maux de tête ————  
Courbatures ————